
Arrondissement de Pontarlier
-----**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 9 septembre 2022**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	16
Ayant pris part au vote :	23

*L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

Date de la convocation
05/09/2022
=====
Date d'affichage
15/09/2022

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier,, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert
Procuration : Aline Carrière à Aline Louvrier, Frédéric Dole à Léonie Schneiter, Coralie Gabry à Olivier Régnier, François Garcia à Marc Saulnier, Olivier Marlot à Norbert Pécot, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin
Secrétaire de séance : Léonie Schneiter

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Vente du bâtiment « La Sapinière ».

Dans le cadre de la réorganisation du patrimoine communal, le Maire propose de mettre en vente le bâtiment « La Sapinière » composé de trois logements dont un qui va se libérer prochainement.

Le Maire précise que ce bâtiment a été estimé par les domaines à 250 000€ avec les locataires et 330 000€ libre de toute occupation.

Le Maire propose donc de mettre en vente ce bâtiment par soumission cachetée avec un prix de réserve à 300 000€ pour laquelle la date limite de proposition est fixée au 31 octobre 2022.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident la vente du bâtiment « La Sapinière » par le biais d'une soumission cachetée qui doit parvenir avant le 31 octobre 2022 avec un prix de réserve de 300 000€ ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.